

**HOPA**  
PORTS

HAMILTON  
OSHAWA  
PORT  
AUTHORITY

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa (HOPA Ports)  
Plan d'accessibilité  
2024-2027

**TABLE DES MATIÈRES**

Reconnaissance territoriale	1
Généralités :	2
À propos de HOPA Ports	2
Exigences	2
Coordonnées	3
Autres formats	3
Consultations	4
Plan d'action de HOPA Ports :	5
1) Emploi	5
2) Environnement bâti	6
3) Technologies de l'information et des communications (TIC)	7
4) Communication, autre que TIC	7
5) Approvisionnement en biens et services et installations	8
6) Conception et prestation des programmes et services	8
7) Transports	9

## RECONNAISSANCE TERRITORIALE

HOPA Ports reconnaît, avec gratitude et respect, exercer ses activités sur le territoire traditionnel des Premières Nations des Haudenosaunee, des Anishinaabes et des Hurons-Wendat. Nous sommes conscients du fait que les terrains portuaires de HOPA se trouvent, à Hamilton et à Niagara, sur le territoire visé par le traité de la Première Nation des Mississaugas de Credit, en vertu de l’Achat entre les lacs et de l’entente wampum du « bol à une seule cuillère », et, à Oshawa sur le territoire visé par les Traités Williams. Nous nous tenons aux côtés de nos voisins Autochtones pour honorer et protéger les terres et les eaux des Grands Lacs, ainsi que tout ce qu’ils renferment ou permettent : la vie, les ressources et le commerce.

## GÉNÉRALITÉS

### À propos de HOPA Ports

L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa, HOPA Ports, est un réseau intégré d'actifs de transport multimodal sur les Grands Lacs qui appuie les industries de la province et favorise les échanges commerciaux. Elle crée des zones de travail prospères dans les secteurs riverains des collectivités ontariennes en investissant dans une infrastructure de haute qualité et en accordant la priorité à la durabilité. HOPA Ports compte parmi les 17 administrations portuaires du Canada. Elle est responsable du port de Hamilton, du port d'Oshawa, et de propriétés multimodales maritimes dans la région de Niagara. Elle est autonome sur le plan financier; elle tire ses revenus de ses biens immobiliers et de ses activités de transport maritime, et réinvestit ses bénéfices dans ses ports et ses villes portuaires. Nous sommes une petite équipe redoutable de près de 70 employés. Ensemble, nous assurons fièrement la gestion du réseau portuaire le plus grand et le plus prospère de l'Ontario, et nous nous efforçons de faire notre travail en protégeant l'environnement et en améliorant leur communauté.

### Exigences

En tant qu'organisation sous réglementation fédérale, HOPA Ports est régie par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). La LCA est une loi fédérale promulguée par le gouvernement canadien pour promouvoir et garantir l'égalité d'accès et l'inclusion des personnes en situation de handicap. La LCA s'applique à toutes les industries sous réglementation fédérale, y compris les entreprises privées, les organisations et les agences gouvernementales. La loi exige des entités comptant plus de neuf employés qu'elles réalisent ce qui suit :

- préparer et publier un plan d'accessibilité initial;
- mettre en place un processus de rétroaction sur l'accessibilité;
- établir un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan et tenir compte des commentaires reçus.
- Notre plan d'accessibilité doit être revu tous les trois ans dans son intégralité et publié.

HOPA Ports s'efforce en permanence d'être une organisation accessible et inclusive. Guidés par les principes d'accessibilité, d'inclusion et de justice sociale, nous visons à éliminer les obstacles et à promouvoir les possibilités de pleine participation dans tous les domaines de la vie. Nous reconnaissons la diversité des points de vue des personnes en situation de handicap et affirmons notre volonté de favoriser un environnement accueillant, encourageant et responsabilisant.

Les employés de HOPA Ports travaillent ensemble à la mise en œuvre de notre plan d'accessibilité. Ce plan veillera à ce que les travaux que nous entreprenons pour réaliser l'accessibilité soient durables et couvrent tous les domaines décrits dans la LCA.

## COORDONNÉES

HOPA Ports s'engage à fournir un processus de rétroaction ouvert et transparent. Pour faire part de vos commentaires ou demander à recevoir ce plan dans un autre format, veuillez communiquer avec HOPA Ports par l'une des méthodes suivantes :

Personne-ressource : Kat Hayward, coordinatrice, Culture et rendement

Adresse : HOPA Ports, 605, rue James Street Nord, Hamilton (Ontario) L8L 1K1

Courriel : [khayward@hopaports.ca](mailto:khayward@hopaports.ca)

Téléphone : 905-525-4330, poste 2254

Les personnes malentendantes sont invitées à nous contacter en utilisant le service de relais vidéo gratuit :

[Accueil - SRV Canada VRS](#)

Formats alternatifs :

Si vous souhaitez recevoir ce plan dans un autre format, veuillez contacter HOPA en utilisant les coordonnées ci-dessus pour obtenir les formats suivants :

- Impression, impression gros caractères et format électronique – livraison dans les 20 jours
- Audio, braille – livraison dans les 45 jours

## CONSULTATIONS

La LCA exige que HOPA Ports consulte les personnes en situation de handicap pour mieux comprendre l'état actuel de l'accessibilité au sein de l'organisation. Notre plan d'accessibilité a été élaboré avec la participation des employés et de diverses parties prenantes. Les consultations nous ont permis de connaître les obstacles actuels et potentiels, ainsi que les mesures à prendre pour les éliminer et les prévenir. La présente section décrit nos consultations.

Les employés, en situation de handicap ou non, ont été invités à participer à une enquête anonyme en ligne afin de mettre en évidence les obstacles à l'accessibilité au sein de HOPA Ports. Cette enquête a été diffusée par le biais de notre plateforme de messagerie électronique interne. Nous avons demandé aux employés en situation de handicap de nous faire part de leurs expériences en matière d'obstacles à l'accessibilité (le cas échéant) et nous avons invité les employés non handicapés à nous faire part des situations dont ils ont pu être témoins (le cas échéant). La plupart des réponses concernaient des obstacles dans notre environnement bâti, notamment les boutons de porte ronds, les portillons pour piétons et l'acoustique des salles de réunion et des espaces de travail.

Nous nous sommes également efforcés de consulter des parties prenantes externes, notamment le Hamilton Centre for Civic Inclusion, qui a aimablement transmis notre demande au Disability Justice Network of Ontario, à l'Association des malentendants canadiens - bureau de Hamilton, et au Conseil canadien des aveugles - bureau de Hamilton.

## PLAN D'ACTION DE HOPA PORTS

Notre plan d'action est divisé en sept domaines régis par la LCA :

- 1) Emploi
- 2) Environnement bâti
- 3) Technologies de l'information et des communications (TIC)
- 4) Communication, autre que TIC
- 5) Approvisionnement en biens et services et installations
- 6) Conception et prestation des programmes et services
- 7) Transports

Les échéances suivantes ont été fixées pour la mise en œuvre :

Échéances	Description
Court terme	Mesure entreprise d'ici deux ans
Moyen terme	Mesure entreprise d'ici cinq ans
Long terme	Mesure entreprise d'ici dix ans

### 1. Emploi

HOPA Ports s'engage à favoriser un environnement de travail inclusif, sans obstacles à l'accessibilité. Nous nous sommes efforcés de développer nos initiatives en matière de diversité et d'intégration afin de rendre le milieu de travail accessible à tous. Nous avons mis en place des évaluations ergonomiques, des mesures d'adaptation du lieu de travail, des ateliers de formation, et nous encourageons les groupes sous-représentés à postuler chez HOPA Ports dans nos offres d'emploi. Les mesures suivantes dans le domaine de l'emploi amélioreront notre capacité à attirer, recruter, promouvoir et maintenir en poste les personnes en situation de handicap :

Mesures	Échéances
Ajouter un onglet « Accessibilité » à l'intranet du personnel de HOPA Ports	Court terme
Mettre à jour la documentation d'intégration avec des renseignements actualisés sur la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>	Court terme
Créer une procédure formelle permettant aux candidats de demander des mesures d'adaptation au cours du processus de recrutement et d'entrevue	Court terme

Créer une procédure officielle permettant aux employés de demander des mesures d'adaptation ou de divulguer confidentiellement leur handicap	Court terme
Campagne de communication auprès des employés pour les informer du nouveau plan d'accessibilité et des services mis à leur disposition	Court terme

## 2 Environnement bâti

L'environnement bâti fait référence à tous les bâtiments détenus et gérés directement par HOPA Ports et comprend la façon dont les employés et les personnes en situation de handicap utilisent les espaces de travail physiques, ainsi que la façon dont le public accède aux bâtiments. Notre environnement bâti comprend un ensemble de terminaux industriels, des espaces multimodaux, une marina, un centre de maintenance, un bureau de sécurité de la capitainerie et des bureaux d'entreprise. HOPA Ports compte une grande variété de locataires dans toutes ses installations, notamment des entreprises industrielles, commerciales et de restauration. Ces entreprises sont responsables de l'accessibilité des locaux qu'elles louent.

HOPA Ports a récemment procédé à des améliorations dans l'ensemble de ses installations afin de promouvoir un environnement sans obstacles. Nous reconnaissons que le travail n'est pas terminé et nous nous engageons à poursuivre nos efforts en matière d'accessibilité.

Mesures	Échéances
Procéder à un examen de l'environnement bâti et créer un calendrier pour déterminer quand les infrastructures seront évaluées en fonction des normes d'accessibilité	Moyen terme
Veiller à ce que tous les futurs projets de rénovation comprennent un examen de l'accessibilité et à ce que les améliorations entreprises soient accessibles	Court terme
Procéder à un examen de la signalisation et de l'orientation en tenant compte de l'accessibilité	Moyen terme
Remplacer les boutons de porte par des poignées de porte au 605, rue James Nord	Court terme
Réviser et mettre à jour les plans de sécurité et d'urgence pour s'assurer que l'accessibilité constitue une composante des plans de sécurité et d'urgence pour le public	Court terme

### 3. Technologies de l'information et des communications (TIC)

L'objectif des TIC consiste à garantir l'accessibilité du contenu et des technologies numériques. Les TIC comprennent le matériel, les logiciels, les applications et les sites Web pour les systèmes externes et internes destinés aux employés, aux clients et au public. Nous nous efforçons de trouver des moyens de supprimer les obstacles dans notre infrastructure TIC existante et de permettre à tous les employés et invités de s'engager pleinement au sein de HOPA Ports.

Mesures	Échéances
Améliorer l'accessibilité du contenu numérique dans l'ensemble des TIC en mettant en œuvre des fonctions d'accessibilité sur toutes les plateformes et informer les utilisateurs que le contenu du site est disponible dans différents formats sur demande	Court terme
Examiner et réviser les politiques actuelles en matière de langage inclusif et d'accessibilité	Court terme

### 4. Communication, autre que TIC

Les actions en matière de communication, autres que les TIC, visent à éliminer les obstacles à une communication inclusive et accessible avec les employés et le public. L'égalité d'accès à l'information est essentielle et HOPA Ports cherche toujours à améliorer la manière dont l'information est transmise à la communauté et aux employés.

Mesures	Échéances
Examiner la documentation actuelle sur la communication (lignes directrices, programmes, politiques, etc.) afin de relever toute lacune dans le détail des normes minimales d'accessibilité appropriées, telles que définies par le gouvernement du Canada	Moyen terme
Étudier les caractéristiques d'accessibilité de notre site intranet pour mieux comprendre comment nous pouvons réduire les obstacles	Court terme
Poursuivre l'étude et la mise en œuvre de fonctions d'accessibilité sur notre site Web	Court terme

## 5. Approvisionnement en biens et services et installations

Le domaine de l'approvisionnement en biens et services et installations fait référence à la manière dont HOPA Ports acquiert des biens et des services et réalise des travaux de construction pour exécuter des projets d'infrastructure, maintenir l'exploitation et soutenir ses différents secteurs d'activité, pour une utilisation par les employés, les clients, les partenaires et le public.

Tout en travaillant à l'intégration de l'accessibilité dans notre cadre d'approvisionnement, nous reconnaissons l'importance de prendre en compte l'accessibilité dans les processus d'approvisionnement et de rester flexibles pour s'adapter aux besoins des fournisseurs, du personnel et des autres parties prenantes.

Mesures	Échéances
Continuer à développer notre compréhension des processus d'approvisionnement accessibles au moyen de la consultation et de l'éducation	Court terme
Déterminer les obstacles existants dans le cadre actuel d'approvisionnement	Moyen terme
Examiner les documents d'appel d'offres et contractuels pour s'assurer qu'ils contiennent les termes et les clauses appropriés	Moyen terme

## 6. Conception et prestation des programmes et services

Les mesures en matière de conception et de prestation de programmes et de services visent à créer des programmes et des services accessibles, tant en interne qu'en externe.

Mesures	Échéances
Faire connaître aux employés et au public l'engagement pris en matière d'accessibilité	Court terme
Examiner la nécessité d'élaborer des lignes directrices sur l'accessibilité des programmes et des services, qui définissent les exigences en matière de planification et les messages à diffuser lors des événements	Moyen terme
Rechercher et déterminer les possibilités de formation pour nos employés en contact avec les clients	Moyen terme

## 7. Transports

L'objectif du domaine de transport consiste à déterminer et éliminer les obstacles existants et à empêcher la création de nouveaux obstacles au niveau des installations portuaires. HOPA Ports n'est pas responsable du transport des membres du public.

Mesures	Échéances
Garantir l'accessibilité des installations portuaires en examinant les points d'accès pour les piétons sur les propriétés de HOPA et en apportant des modifications ou en prévoyant d'autres entrées pour accéder à ces zones, le cas échéant	Court terme